

A2B CONSEIL
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 48 bis rue d'Auteuil 75016 Paris
942 150 673 RCS PARIS
(La « Société »)

**DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES PRISES PAR ACTE SOUS
SEING PRIVE EN DATE DU 30 AVRIL 2026**

Les soussignés :

- Monsieur Jordan Setti, propriétaire de 500 actions,
- Monsieur Samuel Cohen, propriétaire de 500 actions.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

Ont pris les décisions suivantes conformément à l'article 16.3 des statuts :

PREMIERE DECISION

DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

Les Associés **prennent** acte de la démission de Monsieur Samuel Cohen de ses fonctions de Directeur Général de la Société intervenue en date du 1^{er} avril 2026.

DEUXIEME DECISION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL ET MODIFICATION DES STATUTS

Les Associés **décident** de modifier les activités de la Société aux activités suivantes :

- L'activité d'administration de biens et de gestion immobilière pour le compte de tiers, incluant notamment la gestion locative, la perception des loyers, charges et indemnités, la représentation des propriétaires, et toutes prestations liées à la conservation et à la valorisation du patrimoine immobilier ;
- L'activité d'entremise et de négociation portant sur les biens immobiliers et fonds de commerce, notamment l'achat, la vente, l'échange, la location ou sous-location, en nu ou en meublé, d'immeubles bâtis ou non bâtis ;
- L'activité de syndic de copropriété.

En conséquence, les associés décident de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit :

"ARTICLE 3 OBJET

- L'activité d'administration de biens et de gestion immobilière pour le compte de tiers, incluant notamment la gestion locative, la perception des loyers, charges et indemnités, la représentation des propriétaires, et toutes prestations liées à la conservation et à la valorisation du patrimoine immobilier ;

- L'activité d'entremise et de négociation portant sur les biens immobiliers et fonds de commerce, notamment l'achat, la vente, l'échange, la location ou sous-location, en nu ou en meublé, d'immeubles bâtis ou non bâtis ;
- L'activité de syndic de copropriété.
- Le conseil, l'expertise, l'évaluation et l'assistance en matière immobilière ;
- Toutes opérations de courtage en matière immobilière, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en favoriser le développement."

TROISIEME DECISION

POUVOIRS POUR FORMALITES

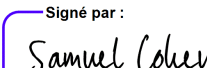
Les Associés **confèrent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toutes les formalités requises et plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

Signé par voie électronique, conformément aux dispositions des articles 1316-4, 1366, 1367 et 1375 du Code civil, via le site internet "www.docusign.com".

Signé par :

4548A1DAAA68440...

Monsieur Jordan Setti
Associé

Signé par :

472C0A56016048A...

Monsieur Samuel Cohen
Associé